



Sinistre dû a un incendie

Par **Alain29**, le **13/02/2013** à **16:02**

Bonjour,
J'ai été victime d'un sinistre, en effet mes voisins du dessus on leur appartement qui ont pris feu le 22 Octobre dernier.
Je n'avais pas d'assurance à cette époque là j'ai donc eu un dégât des eaux mais apparemment ça serait l'assurance de mes voisins qui s'en est occupé. Et pour ce qui est de mes affaires j'ai pu tout récupérer.
Alors je lui ai demandé comment ça se passait pour le loyer, il m'a affirmé que comme je n'avais pas assurance, je devais payer mon loyer tout de même.
Donc en fait le problème est que mon propriétaire ponctionne toujours mon loyer ainsi que les apl de la caf qui lui sont versé automatiquement.
Est-ce que tout ça est bien légal ?
Serai-je dans mon droit de demander le remboursement de mes loyers ?
A qui doit-je m'adresser si cela rentre dans mes droits ?
Cordialement :-)

Par **aie mac**, le **13/02/2013** à **23:28**

bonjour
êtes-vous locataire dans un immeuble locatif ou une copropriété ?
la cause de l'incendie est-elle connue ou non ?

Par **Alain29**, le **14/02/2013** à **11:45**

Bonjour aie mac,
je suis locataire dans une petite maison ou mes voisins du dessus sont propriétaire et moi et mon autre voisin du rdc somme locataire.
La cause de l'incendie est du a un feu de friteuse a l'étage.

Par **Alain29**, le **15/02/2013** à **14:09**

up!